

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2025**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, M. Luc THOMASSEY, Adjoint, Mme Monique BOESCH, MM. Dominique BUCHER, Roger BILLER, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Pascal HERTZOG, Laurent COTTENCEAU.

Procurations :

Flavien KOEBEL à Arlette BRADAT
Véronique SCHUBNEL à Luc THOMASSEY
Sébastien SCHMITT à Dominique BUCHER
Jean-Hugues PEYRE à Alexandre ROSE

Absents non excusés :

Blanche SALING

Secrétaire de séance : Pauline GELER

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Pauline GELER.

- 1) Approbation du procès-verbal du 27 mai 2025
- 2) Rapport d'activité 2024 de la DDT du Haut-Rhin
- 3) Devis pour l'acquisition du logiciel de chasse « Alsace-Moselle »
- 4) Devis pour l'acquisition du logiciel « BL enfance »
- 5) Devis pour le remplacement d'équipements Internet et réseaux à la mairie et à l'école
- 6) Remplacement des toilettes dans l'appartement communal 3 E route de Dessenheim
- 7) Remplacement du lampadaire sinistré rue du Moulin
- 8) Actes d'urbanisme
- 9) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 27 mai 2025

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Rapport d'activité 2024 de la DDT du Haut-Rhin

Le rapport d'activité 2024 de la DDT du Haut-Rhin a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers le 28 mai dernier.

En 2024, la DDT s'est illustrée à différents niveaux : mise à jour et diffusion des données liées à l'atlas cartographique, suivi des friches, travail et échanges avec le monde agricole ou encore participation à la gestion de l'irrigation en plaine d'Alsace. Diverses missions ont été accomplies par les 170 agents de la DDT au cours de l'année passée.

Parmi ses missions notables, la DDT a notamment été sollicitée en 2024 pour participer à la conférence organisée par des élus du territoire. La thématique portait sur le renforcement des pouvoirs du maire en police de l'urbanisme. 180 élus et agents communaux ont ainsi été formés.

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers, le rapport d'activité 2024 de la DDT du Haut-Rhin est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Devis pour l'acquisition du logiciel de chasse « Alsace-Moselle »

Chaque année, la commune doit établir un rôle de chasse afin de permettre la répartition du produit de la chasse entre les différents propriétaires des terres où passe la chasse. Cette formalité nécessite l'usage du logiciel Milord, utilisé depuis de nombreuses années par la commune pour établir et transmettre ce rôle de chasse à la trésorerie.

Toutefois, un certain nombre de difficultés sont rencontrées sur ce logiciel depuis quelques années. En effet, celui-ci commence à montrer des signes d'obsolescence. Par ailleurs, les formateurs et l'assistance technique de Berger Levrault, en charge de la gestion du logiciel Milord, sont également confrontés à des blocages techniques, nécessitant des dépannages complexes ne pouvant pas toujours être réalisés instantanément et demandant parfois un important délai de traitement.

Le rôle de chasse 2025 est entaché par ces problématiques. Entamé début mai 2025, il n'a pas pu être transmis en bonne et due forme à la Trésorerie depuis cette date. Un dépannage est actuellement en cours depuis le 11 juin.

Considérant cette situation, il y a lieu d'envisager une évolution vers un autre logiciel. Pour ce faire, un devis a été demandé à la société MSV Ingénierie, qui propose un logiciel de chasse intitulé « Chasse Alsace Moselle ». Celui-ci comprend la mise en place du produit, l'assistance juridique et informatique ainsi que l'accompagnement à la formation et la maintenance annuelle. Un certain nombre de communes concernées par la chasse ont déjà adopté cet outil.

Le montant du devis s'élève à 300 € HT soit 360 € TTC.

La date effective de l'utilisation du logiciel n'est pas encore définie. En effet, il convient d'attendre les résultats du dépannage actuellement en cours sur Milord pour la chasse 2025. En fonction de ces résultats, la solution « Chasse Alsace Moselle » pourrait être mise en place dès cette année pour la chasse 2025, ou à partir de l'année prochaine.

Après débats, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Mme le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Point 4 : Devis pour l'acquisition du logiciel « BL enfance »

Le secrétariat de la commune établit mensuellement des titres de recettes adressés aux parents des enfants fréquentant le périscolaire de Weckolsheim, pour que la commune puisse percevoir les recettes liées à la cantine et à la garderie des enfants. Cette opération est réalisée via le logiciel Milord, géré par l'éditeur Berger Levrault. La plupart des logiciels utilisés par la commune (comptabilité, chasse, paie et relations citoyens) sont édités par Berger Levrault.

Toutefois, le programme « facturation des services aux familles » utilisé sur Milord pour établir les titres de recettes du périscolaire va prochainement devenir obsolète : en effet, les technologies de

développement évoluant très rapidement, il n'est plus possible pour l'éditeur de maintenir le volet « facturation des services aux familles » face aux contraintes règlementaires, au RGPD et aux exigences de sécurité actuelles.

Dans ce contexte, les techniciens cesseront au 31 décembre 2025 de réaliser des prestations sur site pour ce progiciel. Il est donc nécessaire d'envisager une évolution vers une autre solution, afin de pouvoir maintenir les opérations de facturation aux familles et permettre aux agents en charge de cette facturation de continuer de bénéficier d'une assistance technique en cas de nécessité.

Afin de pallier cette situation, l'éditeur Berger Levraut propose une solution intitulée « BL enfance ». Cette solution propose de nombreux avantages fonctionnels, notamment :

- Un portail « famille », facilitant l'accès et la gestion des informations pour les parents ;
- La gestion des outils de pointage par tablettes, simplifiant les opérations quotidiennes de l'ATSEM en charge du pointage des enfants présents à la cantine et au périscolaire ;
- La gestion et l'hébergement des données, réalisés de façon sécurisée.

Un devis a été présenté et comprend les postes suivants :

- Contrat de prestations de services (d'une durée de 3 ans) : 990 € HT (*tarif annuel*)
- Une tablette Samsung Galaxy et ses accessoires pour la réalisation du pointage par l'ATSEM : 303 € HT
- Les prestations de paramétrage du logiciel, de migration des données et d'installation de la tablette : 600 € HT

Le total du devis s'élève à 1 893 € HT, soit 2 271,60 € TTC. Eu égard à l'obsolescence prochaine du logiciel actuel, Mme le Maire propose aux membres du conseil d'approuver ce devis et d'adopter la solution proposée par Berger Levraut.

M. Laurent COTTENCEAU déplore cette situation qui s'impose à la commune, qui doit en assumer la charge financière. Il estime que l'Etat devrait proposer un logiciel unique, applicable à toutes les collectivités et prendre en charge le coût financier de cette solution informatique.

Après débats, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du logiciel.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Point 5 : Devis pour le remplacement d'équipements Internet et réseaux à la mairie et à l'école

Une panne générale de réseau internet s'est récemment produite à l'école et a duré plusieurs jours. Etant donné l'existence d'un pont Wifi permettant le partage du réseau internet entre la mairie et l'école, cette panne a également affecté la mairie, dans une moindre ampleur toutefois.

Après intervention d'Alsace Fibre sur site, un des équipements informatiques de l'école s'est avéré vétuste et défaillant. Il y a lieu de le remplacer. Sur les conseils du technicien d'Alsace Fibre, Mme le Maire propose aux conseillers de dissocier l'accès internet de l'école et de la mairie, et de permettre à l'école d'avoir son propre accès internet. Cela éviterait notamment la propagation d'une éventuelle panne d'une structure à l'autre. Alsace Fibre a donc proposé le devis suivant :

- Le devis n°1, qui concerne l'équipement à remplacer à l'école et le câblage du nouvel équipement, ainsi que la mise en place d'un accès internet individuel pour l'école. Le montant de ce devis s'élève à 634 € HT, soit 760,80 € TTC.

Lors de son passage en mairie, le technicien a également relevé des problématiques liées à la façon dont l'aménagement du câblage réseau a été réalisé dans l'armoire de la mairie. En effet, de nombreux câbles s'entremêlent et sont rattachés à une tripllette suspendue dans le vide, ce qui détériore l'ensemble de l'installation. Afin d'éviter tout danger et pour permettre un meilleur accès au câblage, il est nécessaire d'envisager un rangement plus adéquat de l'ensemble des équipements. Un second devis a été proposé :

- Le devis n°2, qui concerne à la fois la mairie et l'école, et comprend notamment la remise en état du câblage de la mairie et la mise en place d'un tunnel chiffré entre la mairie et l'école pour une meilleure sécurité, via un routeur et un VPN. En effet, au regard de l'évolution numérique et des nouvelles normes liées à la protection des données, il s'avère que la configuration actuelle par Wifi n'est plus assez sécurisée.

Le devis comprend également le renouvellement des licences et les packs pour les deux structures. Ce devis s'élève à 3 203 € HT, soit 3 843,60 € TTC, tandis que l'abonnement mensuel pour l'accès internet et la téléphonie des deux structures (école et mairie) est de 196,50 € HT par mois, soit 235,80 € TTC.

M. Laurent COTTENCEAU, qui s'était rendu sur place avant le passage d'Alsace Fibre a effectivement remarqué un problème important de sécurité lié au partage du réseau entre l'école et la mairie. Une telle configuration aurait permis à n'importe quelle personne malveillante de s'emparer des données de la mairie. Mme le Maire, à la demande de la directrice de l'école, avait fait venir M. COTTENCEAU au sujet de la panne Internet. Il n'avait pas pu résoudre le problème et avait précisé qu'il fallait appeler Alsace Fibre.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer les devis présentés. Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Point 6 : Remplacement des toilettes dans l'appartement communal 3 E route de Dessenheim

Dans le cadre des travaux de rénovation effectués dans l'appartement communal situé 3 E route de Dessenheim, le remplacement des toilettes s'est avéré nécessaire.

Pour ce faire, Mme le Maire a pris contact avec l'entreprise ALVES Multi-services de Weckolsheim, qui a proposé un devis comprenant la dépose du WC existant, la fourniture et la pose d'un nouveau WC suspendu, ainsi que la remise en état du carrelage après le remplacement.

Le devis s'élève à 987,60 € HT, soit 1 086,36 € TTC.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le devis présenté. Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Point 7 : Remplacement du lampadaire sinistré rue du Moulin

En mars dernier, un lampadaire situé dans l'angle de la rue du Moulin a été heurté, probablement par un véhicule, même si les circonstances officielles de ce dommage ne sont pas connues. Par ailleurs, aucun tiers responsable du dommage ne s'est manifesté auprès de la Mairie. Toutefois, il est probable que le heurt provienne d'un choc avec un véhicule. Le mât du candélabre a été légèrement enfoncé en partie inférieure.

Un devis a été demandé à Vialis pour le remplacement de ce lampadaire et celui-ci a été réceptionné en mairie le 6 juin dernier. Après avoir consulté l'assurance afin d'obtenir les renseignements relatifs au montant de la franchise, il s'avère que celle-ci est presque aussi élevée que le montant de la réparation. Par conséquent, il est préférable de ne pas faire de déclaration de sinistre. Le devis s'élève à 799 € HT, soit 958,80 € TTC.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le devis présenté. Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Point 8 : Actes d'urbanisme

M. Luc THOMASSEY, adjoint en charge de l'urbanisme, présente à l'ensemble du Conseil Municipal l'état des demandes d'urbanisme de la commune pour le premier semestre 2025.

Permis d'aménager, de construire, de démolir et déclarations préalables :

Référence	Pétitionnaire	Adresse des travaux	Nature des travaux	Décision
PA 068 360 25 A0001	NEXITY FONCIER CONSEIL	Route de Dessenheim	Création d'un lotissement	EN COURS
PD 068 360 25 A0001	M. SCHOENY Yvan	5 A rue de Rouffach	Démolition d'un appentis menaçant de s'effondrer	FAVORABLE
PC 068 360 25 A0001	M. LEYCURE Maxime	4 rue des Nénuphars	Extension à ossature bois de 19 m²	FAVORABLE
PC 068 360 25 A0002	M. RIVIERE David	17 rue de Marbach	Extension d'une surface de 20 m²	EN COURS
PC 068 360 25 A0003	M. MEDJITOV Edem	Rue du Pigeonnier - Lot n°6	Construction d'une maison individuelle	EN COURS
PC 068 360 25 A0004	M. BURDLOFF Pierre	Rue du Pigeonnier - Lot n°9	Construction d'une maison individuelle et d'un garage	EN COURS
PC 068 360 25 A0005	M. FREYERMUTH Roméo	7 rue de l'Ecluse	Pergola avec toiture en panneaux photovoltaïques	EN COURS
DP 068 360 25 A0001	M. LIPP Julien	41 rue du Pigeonnier	Modification de la dimension de la piscine	FAVORABLE
DP 068 360 25 A0002	Mme BAUMGARTEN Claudia	18 rue du Pigeonnier	Installation pergola bioclimatique	FAVORABLE
DP 068 360 25 A0003	Mme HOERSTER Marion	18 A rue du Pigeonnier	Pergola, rehaussement du grillage et changement du portillon	FAVORABLE
DP 068 360 25 A0004	M. MARTIN David	16 rue Principale	Changement de destination (hangar en locaux professionnels et locaux de stockage)	FAVORABLE
DP 068 360 25 A0005	Mme MEYER Marine	5 Chemin de Wolfgantzen	Ravalement de façade, remplacement des menuiseries et isolation extérieure de la maison	FAVORABLE
DP 068 360 25 A0006	M. FREYERMUTH Roméo	7 rue de l'Ecluse	Carport avec toiture en panneaux photovoltaïques	REFUS
DP 068 360 25 A0007	Mme BECK Marie	27 rue du Pigeonnier	Installation pergola démontable	FAVORABLE

Déclarations d'intention d'aliéner :

Référence de la DIA	Date demande	Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien concerné	Exercice du droit de préemption
DIA 068360 25 A0001	05/02/2025	Mme DRYGALSKY Anja	SCI WARM HABITAT	7 rue de Hettenschlag	Non exercé
DIA 068360 25 A0002	03/03/2025	Mme GREINER Manon	M. HAU Dominik	1 rue des Cerisiers	Non exercé
DIA 068360 25 A0003	17/03/2025	M. SCHAPPLER Claude	M. et Mme MARTIN David	16 rue Principale	Non exercé
DIA 068360 25 A0004	17/05/2025	SCI VAUBAN 1673 Le Pré Carré	M. et Mme BURDLOFF Pierre et Sandrine	Rue du Pigeonnier - Lot n°9	Non exercé
DIA 068360 25 A0005	30/05/2025	Mme DRYGALSKY Anja	Mme TUDICO Véronique	7 rue de Hettenschlag	Non exercé

Certificats d'urbanisme :

Référence du CU	Date de la demande	Notaire demandeur	Adresse du bien concerné	Date d'établissement du CU
CU 068360 25 A0001	03/03/2025	Me VOROBIEF Serge	1 rue des Cerisiers	04/03/2025
CU 068360 25 A0002	11/03/2025	Me HASSLER Frédéric	16 rue Principale	13/03/2025
CU 068360 25 A0003	22/04/2025	Me SCHWARTZ Nathanaël	Niederfeld (S 28 P 13)	24/04/2025
CU 068360 25 A0004	17/05/2025	Me ANGLESIO David	Die Matt (S 22 P 297 et 298)	26/05/2025

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des demandes d'urbanisme présentées.

Point 9 : Divers

9.1 Gestion administrative des réservations du Club House

Mme le Maire souhaite évoquer un point relatif à la gestion administrative des réservations du Club House avec l'ensemble des conseillers. En effet, il arrive de plus en plus régulièrement que des personnes demandent à réserver le Club House, puis annulent leur réservation sans en informer la mairie, et ce malgré les relances téléphoniques effectués par le secrétariat de la mairie.

Cela représente un manque à gagner pour la commune, qui pourrait éventuellement louer le Club House à d'autres locataires en l'absence de confirmation des demandeurs, mais qui est dans l'impossibilité de le faire en raison du doute qui subsiste quant à la possibilité que la réservation initiale soit finalement confirmée en dernière minute.

Dans d'autres cas, les locataires se présentent parfois au dernier moment afin de confirmer et régler leur réservation auprès de la Mairie, créant un préjudice dans l'organisation des agents et notamment dans celle de l'agent communal chargé de l'état des lieux.

Mme le Maire souhaiterait évoquer la possibilité de mettre en place d'éventuelles pénalités financières pour ces situations bien définies, et de signaler aux personnes qui réservent que si elles n'apportent pas leurs chèques de réservation dans un délai de 10 jours, que la réservation sera annulée d'office. Les conseillers sont invités à se prononcer sur ces propositions.

Après débats, les conseillers proposent de ne valider les réservations demandées qu'après avoir réceptionné l'ensemble des documents (c'est-à-dire le formulaire de réservation, les chèques et l'attestation d'assurance). S'il devait y avoir plusieurs demandes sur une seule date, la personne qui règlera la location en premier sera celle à qui la date sera attribuée.

9.2 Effectif de l'école pour la rentrée scolaire et diverses informations

Le conseil d'école de fin d'année scolaire s'est tenu le vendredi 20 juin et Madame le Maire a pris connaissance de l'effectif prévisionnel des élèves pour la rentrée de septembre. L'effectif de la classe de maternelle sera au total de 27 élèves dont 6 en petite section, les 7 autres élèves de petite section iront

soit à Wolfgantzen soit dans une autre école selon le choix des parents. En effet, 12 élèves au total habitant à Weckolsheim ont 3 ans à la rentrée, mais seules 5 familles ont décidé de les mettre en petite section bilingue.

La classe de primaire comportera 25 élèves dont 4 en CP, 2 en CE1, 8 en CE2, 5 en CM1 et 6 en CM2. Par conséquent, 53 élèves fréquenteront l'école.

Le 3 juillet, les enseignantes organisent une course d'orientation dans le village, suivie d'une après-midi « jeux » dans la salle Vauban de l'école.

Par ailleurs, la formation à la natation à la piscine Sirenia aura lieu dès le mois de novembre 2025.

9.3 Nouveau Préfet du Haut-Rhin

Le nouveau Préfet, du Haut-Rhin, Monsieur Aubry prendra ses fonctions le 30 juin.

9.4 Terrasse éphémère

La prochaine terrasse éphémère aura lieu le samedi 5 juillet 2025 au soir, à partir de 19h sur le thème Burger Party.

9.5 PAV de la rue du Pigeonnier

Nous avons été amenés à signaler à plusieurs reprises à la communauté de communes Alsace Rhin Brisach l'absence de vidage régulier des containers. Il s'avère qu'un point va être fait avec le prestataire et la communauté de communes, sachant que la commune n'est malheureusement pas compétente dans ce domaine. Dans l'attente de l'intervention, Mme le Maire a demandé à l'agent communal de ramasser les sacs plastiques qui étaient au sol.

9.6 Début des travaux de détection des réseaux sensibles

Mme le Maire informe les conseillers du début des travaux de détection des réseaux sensibles et levés topographiques par l'entreprise DETECT RESEAUX. Le chantier débutera à compter de la semaine 28, soit à partir du 7 juillet.

9.7 Formation aux premiers secours au Club House

Mme le Maire a été contactée par le Centre Français de secourisme du Haut-Rhin, qui souhaiterait dispenser une formation premiers secours au Club House. Cette formation d'une journée, ouverte à tous se déroulera au choix le mercredi 9 juillet ou le samedi 19 juillet de 8h30 à 16h30. La participation est de 10 € pour les détenteurs de la carte Jeun'Est et de 70 € pour les autres personnes. La formation sera dispensée à condition d'avoir suffisamment d'inscriptions. Les conseillers se disent surpris par les montants demandés au titre des inscriptions, et estiment que de telles formations devraient être dispensées gratuitement. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une association ayant besoin de rentrées financières pour pouvoir payer le formateur.

9.8 Food Truck Pizza

Un prestataire intéressé pour établir son food truck de pizza à Weckolsheim a pris contact avec M. Steven SCHOENBECK, qui l'a dirigé vers Mme le Maire. Il souhaiterait s'installer sur la place du 6 Février une fois par semaine, moyennant le paiement d'une redevance annuelle à la commune pour

l'occupation du domaine public. Toutes les modalités de ce projet ainsi que le contrat d'occupation du domaine public seront présentées aux conseillers lors d'une prochaine séance.

9.9 Installation de panneaux Chemin de Heiteren

Dans le cadre des travaux de marquage et de signalisation réalisés par MSR, deux panneaux limitant l'accès aux riverains de ce chemin ont été mis en place le vendredi 27 juin.

9.10 Travaux d'assainissement sur la RD2 – Route de Neuf-Brisach

Mme le Maire informe les conseillers de la réalisation de travaux d'assainissement par la communauté de communes à compter du 28 juillet jusqu'au 1^{er} août 2025 au niveau de la route de Neuf-Brisach. Lors de ces travaux, une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place sur une longueur de 30 mètres afin de permettre la circulation des véhicules.

9.11 Nettoyage de la route par la gravière Des Elben

Mme le Maire a reçu un appel de la part du directeur de la gravière Des Elben, dont les poids lourds circulent régulièrement à Weckolsheim. Il a informé Mme le Maire qu'un nettoyage de la route a été entrepris par les équipes de la gravière le 1^{er} juillet, car les poids lourds ont tendance à perdre du gravier sur la route. Ce nettoyage concernait notamment la rue Principale et la route de Niederhergheim. Il a été indiqué à Mme le Maire qu'en cas de nécessité, elle pouvait faire appel à la gravière pour un nettoyage.

9.12 Ouverture de l'école en période de canicule

L'école a pu rester ouverte malgré la forte chaleur car la classe de primaire ainsi que la salle d'activités ayant accueilli la classe maternelle sont climatisées. Les parents et les élèves ont apprécié ce confort.

La séance est levée à 22h20.

Fait à Weckolsheim, le 2 juillet 2025

Le Maire, Arlette BRADAT

